



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 décembre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

D - 20100747

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40) , Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40) , Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présent jusqu'à 17h50) , Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOËL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

Secteur BRAZZA. Instauration d'un périmètre de prise en considération.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le secteur Bastide-Brazza actuellement uniquement dédié aux activités économiques a vocation à muter vers un tissu urbain plus mixte afin de répondre à l'objectif d'accueil de 100 000 nouveaux habitants que s'est fixé la Ville. Cette mutation amorcée par l'ouverture du nouveau pont Bacalan-Bastide nécessite de préciser le parti général d'aménagement de ce secteur qui demain sera au cœur de l'agglomération.

Un premier travail a été effectué avec l'architecte-urbaniste Djamel KLOUCHE qui a permis de définir les grands principes de déplacements et l'armature des espaces publics structurants. Cette armature sera retranscrite dans le Plan Local d'Urbanisme lors de sa 6^{ème} modification sous la forme d'emplacements réservés.

Néanmoins, la réflexion doit être poursuivie afin de préciser le schéma des espaces publics, définir la vocation des sols et les formes urbaines. Celle-ci sera menée tout au long de l'année 2011 et ne pourra pas faire l'objet d'une transcription dans le PLU avant 2013.

A l'heure actuelle, une partie du secteur de Bastide-Brazza est couverte par un secteur d'attente de projet global inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme mais celui-ci cessera de produire ses effets en juillet 2011, ce qui ouvrirait de fait la constructibilité du site, en limitant les nouveaux projets aux seules constructions à vocation d'activités.

Au regard des enjeux urbains et des dynamiques qui vont être créés à l'ouverture du pont Bacalan-Bastide fin 2012, il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération conformément au plan ci-annexé.

Ce dispositif permet à l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupation des sols de surseoir à statuer sur toutes les demandes susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse une éventuelle opération d'aménagement ou un projet d'ensemble.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme sur le secteur Brazza, tel que délimité au plan ci-joint, en vue de son intégration dans le Plan Local d'Urbanisme communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

Proposition de périmètre de prise en considération

